

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT		X	
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14.11.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 20 novembre 2024 a été transmis le 14 novembre 2024 (faute quorum), ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 20 novembre 2024

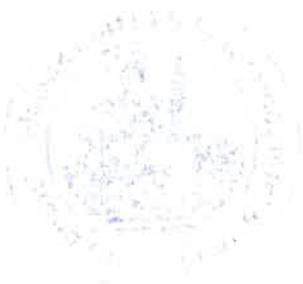
Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Christian MOUNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241120-DELIB89-DE
Date de transmission : 21/11/2024
Date de réception, préfecture : 21/11/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241120-DELIB89-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2024

Exécutoire le : 21 NOV. 2024

Publiée/Notifiée le : 21 NOV. 2024

Visée le : 21 NOV. 2024

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de nommer un(e) secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

Le Conseil d'administration propose de désigner : Christian MOUNIER

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désignation de Christian MOUNIER en tant que secrétaire de séance

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 7
- Présents et représentés : 7
- Votants : 7
- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 20 novembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
Christian MOUNIER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241120-DELIB89-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

